

L'argent au féminin

Pourquoi les hommes sont-ils plus riches que les femmes ?



Sommaire

Introduction générale : Ouverture de la soirée

- **Carole Benhamou**, Modératrice
- **Didier Bruno**, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes
- **Michèle Vianès**, présidente de Regards de Femmes

Enjeux et objectifs de la conférence

I. Comprendre les racines invisibles des inégalités économiques

Texte introductif

Nicole Prieur – Mécanismes psychologiques, familiaux et sociaux du rapport à l'argent

- Transmission des stéréotypes économiques
- Pénalité de maternité, héritage historique et tabou de l'argent

II. Table ronde – Les inégalités économiques au fil de la vie

Axe I – L'éducation financière : un angle mort structurel

- Encadré : *Stéphanie, 19 ans – Apprendre à gérer sans avoir appris*
- Interventions de **Kathie Werquin-Wattebled et Mélanie Le Rouzo**
- Littératie financière, tabou culturel et politiques de prévention

Axe II – Argent et trajectoires professionnelles

- Orientation scolaire, choix de carrière et retour sur investissement
- Apport de l'économie comportementale
- Interventions de **Kathie Werquin-Wattebled , Mélanie Le Rouzo et Marie-Claire Villeval**

Axe III – Maternité et pénalité financière

- Encadré : *Sophie, 32 ans – La maternité, un tournant économique*
- Analyse juridique et professionnelle de **Sara Kébir**
- Impact durable sur revenus, carrière et retraite

Axe IV – Divorce et appauvrissement des femmes

- Encadré : *Louise, 42 ans – Divorcer, s'appauprvoir*
- Mécanismes financiers et juridiques post-séparation
- Autonomie bancaire et anticipation patrimoniale

Axe V – Patrimoine, mariage et transmission

- Encadré : *Françoise, 58 ans – Protéger et transmettre*
- Contrat de mariage, protection du conjoint et transmission d'entreprise
- Interventions d'**Anthony Grocelle et Caroline Sigaud**

Axe VI – Entrepreneuriat et leadership féminin

- Accès au financement et biais persistants
- Gouvernance féminine et performance économique
- Rôle des réseaux et de l'accompagnement

III. Remarques conclusives

- Intervention de **Bérangère Couillard**
 - Politiques publiques et leviers d'action
 - Éducation financière, budgets égalitaires et lutte contre les stéréotypes
- Conclusion de **Michèle Vianès**
 - Lever les tabous et faire de l'égalité économique une norme

Note méthodologique éditoriale

1. Ouverture (Didier Bruno, Carole Benhamou, Michèle Vianès)

Carole BENHAMOU : Bonjour à toutes et Bonjour à tous.

Merci d'être si nombreuses et nombreux à cette soirée exceptionnelle organisée par l'ONG Regards de Femmes, qui promeut dans le monde entier la parité politique et professionnelle et qui lutte surtout contre les violences morales, psychiques et physiques faites aux femmes.

Merci à **Didier BRUNO**, membre du directoire de la Caisse d'épargne Rhône Alpes de nous accueillir ce soir, je vais lui laisser la parole.

Didier BRUNO : Madame la Ministre, chère **Michèle Vianès**, chers collègues, Mesdames et Messieurs, nous sommes très heureux de vous accueillir ce soir au siège de la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, à la Tour Incity, que nous occupons depuis une dizaine d'années au cœur de la ville.

La Caisse d'Épargne Rhône-Alpes est une banque universelle, véritablement ancrée dans la cité. Nous sommes très heureux d'accueillir cette ONG pour deux raisons. La première, c'est que j'ai eu l'occasion, un peu par hasard, de participer à une réunion le 11 novembre. Ma femme m'avait dit : « *Tu peux m'emmener à Genève ? On va à l'ONU.* »

J'ai passé une journée très intéressante avec votre ONG, Michèle. J'ai pu constater la qualité des échanges et des débats, et je me suis dit que si un jour quelque chose devait être organisé à Lyon, ce serait dans cet amphithéâtre.

La deuxième raison, dont ma collègue **Mélanie Le Rouzo** parlera pendant la table ronde, concerne l'histoire des Caisses d'épargne et de l'indépendance financière des femmes. Nous avons été précurseurs sur de nombreux sujets — Mélanie nous le rappellera — notamment les logements sociaux, les bains-douches et les jardins ouvriers.

La Caisse d'Épargne est une banque mutualiste, très citoyenne dans sa manière d'exercer son métier. En tout cas, nous sommes très heureux de vous accueillir ici et je vous souhaite une très belle soirée.

Merci.

Carole BENHAMOU : Merci beaucoup. Alors au programme de notre soirée, on a un thème fort et questionnant qui est l'argent au féminin, pourquoi les hommes gagnent plus que les femmes ? Je vous propose d'ouvrir cette soirée officiellement avec **Michèle Vianès**, présidente de regards de femmes et membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes.

Michèle VIANES : Merci Carole. **Cher Didier Bruno, et à travers vous le Directoire de la Caisse d'Épargne régionale, Madame la Ministre, chère Bérangère Couillard, Mesdames, Messieurs, chères amies, bonsoir,**

C'est un vrai plaisir pour moi d'ouvrir cette conférence : « L'argent au féminin : pourquoi les hommes sont-ils plus riches que les femmes ? »

Un sujet essentiel, parce que parler d'argent, c'est parler **d'égalité, de liberté et de pouvoir d'agir.**

Je souhaite d'abord remercier nos partenaires, **La Caisse d'Épargne** qui nous accueille et **le Barreau de Lyon**, ainsi que toutes celles et ceux qui ont rendu cette soirée possible. Merci également nos intervenantes et intervenants, qui partageront ce soir leurs analyses et leurs expériences.

Avec une mention toute particulière à **Bérangère Couillard**, Présidente du Haut Conseil à l'Égalité, qui nous fait l'honneur de sa présence.

Un mot évidemment pour l'équipe de **Regards de Femmes**, entièrement bénévole, composée de femmes et d'hommes engagés. C'est grâce à cette détermination que nous pouvons, année après année, porter ces combats essentiels.

Il y a 1 an, beaucoup d'entre vous étaient à nos côtés à l'ONU Genève. Nous y présentions la **recommandation internationale** qui affirme une idée simple mais révolutionnaire : renverser la table. **L'égalité n'est plus un objectif à atteindre un jour, l'égalité devient la norme des politiques publiques.**

On ne décide plus **pour** les femmes, mais **avec** les femmes, en tant qu'actrices décisionnelles. Là où les décisions se prennent, les femmes doivent être présentes.

Ce renversement de perspective, nous l'appliquons pleinement ce soir : en nous attaquant à la question de **l'empuissancement économique des femmes**, condition indispensable pour faire de cette norme une réalité concrète.

Parce que si l'argent reste un tabou, alors l'égalité reste un mirage !

Car les inégalités économiques persistent :

- Les puissants stéréotypes sur l'argent dans les familles et les couples seront rappelés par **Nicole Prieur** ;
- L'impact économique de la maternité, la "pénalité maternelle", le « plafond de mère » (essai de Marlène Schiappa en 2015) et, en miroir, son inverse, la "prime de paternité", restent des réalités qui structurent profondément le **patrimoine différencié dans le couple, si présent en cas de séparation**, n'est-ce pas **Sara Kébir** ?
- Les écarts patrimoniaux et successoraux.
- Et n'oublions pas **l'emprise économique**, trop longtemps demeurée un angle mort des violences. Lorsque l'argent devient un moyen de limiter les choix, de contrôler les dépenses ou de restreindre l'autonomie d'une femme, c'est un véritable instrument de domination. Une **contrainte silencieuse**, sans marque visible, mais d'une efficacité redoutable, qui fragilise profondément la liberté d'agir et de décider.

Et pourtant, les femmes ont toutes les compétences, l'envie et l'ambition nécessaires pour gérer leur argent et construire leur avenir. C'est pourquoi il est essentiel de renforcer l'autonomie économique des femmes, et de leur donner les outils pour prendre pleinement le contrôle de leurs choix financiers. Il s'agit désormais de lever les obstacles.

Certaines évolutions sont encourageantes :

- le développement de l'éducation financière, dès l'adolescence comme à l'âge adulte dont nous parleront **Kathie Werquin-Wattebled et Mélanie Le Rouzo** ;
- l'essor de l'entrepreneuriat féminin ;
- des stratégies patrimoniales et fiscales mieux pensées pour réduire les écarts seront abordées par **Anthony Grocelle et Caroline Sigaud**.

Ces avancées existent, oui, mais elles restent fragiles.

Pour atteindre une véritable égalité économique, il nous faut continuer à **informer, accompagner, protéger et transformer**.

Et c'est exactement ce que nous allons faire ce soir.

Ce soir, nous allons :

- identifier les freins persistants, **Marie-Claire Villeval** nous aidera à en comprendre les mécanismes ;
- partager des conseils pratiques et accessibles ;
- tracer des pistes d'action concrètes pour que les femmes puissent prendre pleinement le contrôle de leurs choix financiers.

Nous conclurons avec **Bérangère Couillard**, qui présentera des mesures fortes pour faire progresser l'égalité économique et renforcer l'autonomie financière des femmes.

Faisons de cette soirée **un moment fort, vivant, utile**, parce que oui : *l'égalité passe aussi par le portefeuille*.

2. Introduction de Nicole Prieur Comprendre les mécanismes invisibles des inégalités économiques

*L'intervention introductory de **Nicole Prieur** a permis de poser le cadre psychologique des inégalités financières, en mettant en lumière les mécanismes de transmission familiale et symbolique du rapport à l'argent.*

Nicole Prieur, essayiste et thérapeute familiale, propose une lecture historique et psycho-sociale des inégalités économiques entre les femmes et les hommes.

Elle rappelle que ces inégalités commencent dès l'enfance — lorsque les petites filles reçoivent moins d'argent de poche que les garçons — et se renforcent au fil des années, sous l'effet de stéréotypes profondément ancrés, transmis inconsciemment au sein des familles.

Ce phénomène se poursuit à l'adolescence, où malgré de meilleurs résultats scolaires, les filles s'orientent vers des filières moins rémunératrices, souvent dans le soin et l'éducation, en raison d'une mauvaise image de soi et d'injonctions sociétales.



À l'âge adulte, la maternité représente un frein majeur, une « pénalité de maternité » qui ralentit la carrière des femmes. Ce « plafond de mère », aussi contraignant que le plafond de verre en entreprise, est accentué par une répartition genrée des tâches domestiques et des dépenses financières, où l'homme investit tandis que la femme gère le quotidien.

Les conséquences de ces mécanismes sont massives : en cas de séparation, les femmes perdent environ 20 % de leur niveau de vie contre 8 % pour les hommes. Au moment des successions, les patrimoines transmis creusent davantage l'écart entre femmes et hommes.

Nicole Prieur insiste sur le fait que ces inégalités ne sont pas le fruit d'un choix individuel, mais s'inscrivent dans un héritage historique : les femmes n'ont obtenu le droit d'ouvrir un compte bancaire sans l'accord de leur mari qu'en 1965. Les mentalités évoluent lentement, et les représentations ancestrales continuent à peser fortement.

Pour changer la donne, il faut oser parler d'argent, lever le tabou et réhabiliter son usage éthique au sein des couples et des familles. Cela passe par un renforcement de l'estime de soi des femmes, la valorisation de leur travail invisible, et une prise de conscience collective pour lutter contre les biais inconscients.

Cette lecture offre une grille de compréhension essentielle pour aborder les échanges qui vont suivre, et rappeler que l'égalité économique repose sur la transformation profonde des mentalités et des pratiques sociales.

3. Poursuite de la table ronde (modératrice et intervenants)



AXE I – L'éducation financière : un angle mort structurel

Encadré – Stéphanie, 19 ans : apprendre à gérer sans avoir appris

Étudiante originaire de Lyon, Stéphanie découvre la vie autonome à Rennes. Budget, assurances, démarches bancaires : autant de réalités auxquelles elle n'a jamais été préparée. Son parcours illustre le déficit d'éducation financière en France, particulièrement marqué chez les jeunes, et les vulnérabilités qui en découlent dès l'entrée dans la vie adulte.

Intervenantes :

- **Kathie Werquin-Wattebled**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Banque de France
- **Mélanie Le Rouzo**, directrice du développement, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Auvergne

Dans son analyse, **Kathie Werquin-Wattebled** rappelle que selon l'enquête OCDE publiée en décembre 2023, la France se situe au 14^e rang sur 39 pays en matière de littératie financière. Elle souligne le poids des facteurs culturels et le caractère encore tabou de l'argent dans les familles françaises.

Mélanie Le Rouzo insiste sur l'engagement historique des Caisses d'Épargne en faveur de l'éducation financière et sur le rôle joué aujourd'hui par l'association Finance et Pédagogie, notamment auprès des femmes.



Points clés et leviers d'action :

L'éducation financière constitue l'un des fondements de l'autonomie économique. Pourtant, en France, elle reste largement insuffisante et inégalement répartie, contribuant dès le plus jeune âge à la reproduction des inégalités économiques, notamment entre les femmes et les hommes.

Les données issues de l'enquête OCDE publiée en décembre 2023 montrent que la France se situe au 14^e rang sur 39 pays en matière de littératie financière. Ce classement, à peine supérieur à la moyenne, est préoccupant pour un pays développé disposant d'un système éducatif structuré et d'un niveau élevé de dépenses publiques. Les lacunes portent sur des notions pourtant fondamentales : taux d'intérêt, intérêts composés, inflation et pouvoir d'achat.

Ces difficultés trouvent en partie leur origine dans des facteurs culturels. En France, l'argent demeure un sujet largement tabou au sein des familles. Beaucoup d'enfants grandissent sans être exposés aux discussions budgétaires, aux arbitrages financiers ou aux réalités économiques du quotidien. L'école ne compense que partiellement ce déficit : l'enseignement de l'économie reste limité avant le post-baccalauréat et souvent trop théorique pour permettre une appropriation concrète par les élèves.

Ce manque d'éducation financière devient particulièrement visible lors de l'entrée dans la vie autonome. Les jeunes adultes, bien qu'agiles dans l'usage des outils numériques, se trouvent souvent démunis face à des démarches pourtant essentielles : gestion d'un budget, souscription d'une

assurance, compréhension des contrats bancaires. Cette vulnérabilité initiale peut entraîner des erreurs coûteuses et constituer un premier facteur de fragilisation économique.

Face à ce constat, la Banque de France s'est engagée depuis 2016 comme acteur majeur de l'éducation financière. En partenariat avec l'Éducation nationale, elle a développé des outils pédagogiques ludiques et accessibles, dont le passeport financier en classe de 4^e. Ce dispositif, qui touche aujourd'hui près de 50 % d'une classe d'âge, vise à transmettre les bases de la gestion financière à un moment clé du développement des adolescents. Des adaptations spécifiques ont également été mises en place pour les filières professionnelles.

Les banques coopératives, et notamment les Caisses d'Épargne, s'inscrivent également dans cette dynamique à travers des actions de pédagogie financière portées par l'association Finance et Pédagogie. Une attention particulière est accordée aux femmes, dont l'écart de patrimoine avec les hommes n'a cessé de se creuser au cours des dernières décennies.

L'éducation financière apparaît ainsi comme un levier essentiel de prévention, d'inclusion et d'égalité économique. Elle conditionne la capacité à faire des choix éclairés tout au long de la vie et à réduire les vulnérabilités financières futures.

AXE II – Argent et trajectoires professionnelles

Intervenantes :

- **Kathie Werquin-Wattebled**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Banque de France
- **Mélanie Le Rouzo**, directrice du développement, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Auvergne
- **Marie-Claire Villeval**, économiste, directrice de recherche au CNRS

Les échanges ont mis en évidence l'importance des choix d'orientation et de formation dans la construction des inégalités économiques. Kathie Werquin-Wattebled souligne le manque d'accompagnement des jeunes, en particulier des jeunes femmes, sur les débouchés professionnels et le retour sur investissement des formations.

L'apport scientifique de Marie-Claire Villeval, économiste spécialiste de l'économie comportementale, éclaire les différences observées dans les comportements d'investissement. Ses travaux montrent une aversion au risque en moyenne plus élevée chez les femmes, associée à une moindre surconfiance, mais aussi à des comportements plus prudents et stabilisateurs sur les marchés financiers.

Mélanie Le Rouzo rappelle que ces différences ne sont ni biologiquement déterminées ni irréversibles, et que l'éducation financière, le mentorat et l'expérience contribuent à réduire les écarts.

Points clés et leviers d'action :

Les inégalités économiques entre les femmes et les hommes ne se construisent pas uniquement à travers les salaires ou le patrimoine. Elles prennent racine très tôt dans les trajectoires professionnelles, notamment au moment de l'orientation scolaire et des choix de formation.

Les jeunes sont rarement accompagnés dans une réflexion économique sur leur avenir professionnel. La question du retour sur investissement d'une formation, des débouchés ou des grilles de salaires est peu abordée, en particulier auprès des jeunes femmes. Ces dernières sont souvent encouragées à privilégier des métiers « porteurs de sens », parfois au détriment de la rémunération ou des perspectives d'évolution, sans que ces arbitrages soient pleinement conscients.



Cette orientation sexuée contribue à des écarts durables de revenus. Elle est renforcée par des mécanismes psychologiques et culturels, notamment une moindre confiance en soi et une aversion au risque plus marquée chez les femmes. Les travaux en économie comportementale montrent que, à niveau de ressources équivalent, les femmes adoptent en moyenne des comportements financiers plus prudents, investissent moins sur les marchés financiers et privilégiennent des placements moins risqués.

Ces choix, bien que rationnels à court terme, ont des conséquences significatives sur le long terme. De faibles écarts de rendement peuvent conduire à des différences importantes de patrimoine au fil des années. Toutefois, cette prudence présente aussi des effets positifs : les recherches montrent que les environnements économiques et financiers intégrant davantage de femmes sont moins exposés aux comportements spéculatifs excessifs et aux bulles financières.

Les différences observées ne sont pas figées. Elles tendent à diminuer avec l'éducation, l'expérience et l'accompagnement. Renforcer la littératie financière, développer le mentorat et valoriser des rôles modèles féminins constituent des leviers majeurs pour réduire les écarts de trajectoires professionnelles et économiques.

AXE III – Maternité et pénalité financière

Encadré – Sophie, 32 ans : la maternité, un tournant économique

Cadre dans le marketing, Sophie voit ses revenus chuter à la naissance de son premier enfant. Comme beaucoup de femmes, elle subit une pénalité financière moyenne de 38 %, liée à l'interruption d'activité, au temps partiel et au ralentissement de carrière. Cette perte, souvent invisible, a des effets durables sur les revenus, la retraite et le patrimoine.

Intervenante principale :

- **Sara Kébir**, vice-bâtonnière du Barreau de Lyon

*À partir de données objectivées au sein du Barreau de Lyon, **Sara Kébir** décrit les mécanismes à l'œuvre dans la pénalité financière liée à la maternité. Elle souligne que si certains choix professionnels semblent volontaires, ils sont souvent contraints par l'organisation familiale et des normes sociales persistantes.*

Elle rappelle qu'au sein du Barreau, l'écart médian de revenus entre femmes et hommes passe de 8 % avant maternité à 21 % après la naissance d'un enfant. Des actions spécifiques ont été mises en place pour accompagner le départ et le retour de congé maternité, mais ces mesures restent palliatives face à des mécanismes structurels.



Points clés et leviers d'action :

La maternité constitue l'un des principaux tournants dans la construction des inégalités économiques entre les femmes et les hommes. Les données montrent qu'à la naissance du premier enfant, les femmes actives subissent en moyenne une perte de revenus de 38 %, une pénalité massive et durable.

Cette baisse s'explique par une combinaison de mécanismes : interruption temporaire d'activité, recours au temps partiel, moindre disponibilité professionnelle, ralentissement des promotions et des augmentations salariales. Si ces choix peuvent apparaître comme volontaires, ils sont souvent dictés par une organisation familiale encore largement genrée et par des contraintes structurelles.

Cette pénalité ne se limite pas à la période du congé maternité. Elle affecte l'ensemble de la trajectoire professionnelle : évolution de carrière, accumulation de droits à la retraite, capacité d'épargne et constitution du patrimoine. Elle contribue ainsi à creuser les écarts économiques sur le long terme.

L'exemple du Barreau illustre ces mécanismes de manière particulièrement révélatrice. Avant la maternité, les écarts de revenus entre avocates et avocats restent limités. Après la naissance d'un enfant, l'écart médian atteint 21 %, traduisant un décrochage directement lié à l'arrivée d'un enfant. Les spécialisations professionnelles, souvent moins rémunératrices, et les arbitrages liés à la disponibilité jouent un rôle central.

Face à ces constats, des actions d'accompagnement et de sensibilisation sont mises en place pour préparer le départ en congé maternité, organiser le retour et limiter l'impact sur la carrière. Toutefois, la réduction de la pénalité maternité suppose une réflexion plus globale sur le partage des responsabilités familiales et l'organisation du travail.

AXE IV – Divorce et appauvrissement des femmes

Encadré – Louise, 42 ans : divorcer, s'appauvrir

Après quinze ans de vie commune, Louise divorce. La première année, son niveau de vie baisse fortement : -22 %, contre -8 % pour son ex-conjoint. Résidence des enfants, moindre accumulation patrimoniale et absence d'épargne personnelle expliquent cet appauvrissement différencié, révélateur des inégalités financières construites au fil de la vie conjugale.

Intervenante principale :

- **Sara Kébir**, vice-bâtonnière du Barreau de Lyon

Sara Kébir analyse les causes de l'appauvrissement différencié des femmes après un divorce : résidence des enfants, organisation financière antérieure du couple, absence de compte bancaire personnel et mécanismes fiscaux liés aux pensions alimentaires.

Elle souligne que ces effets ne relèvent pas d'un échec individuel mais d'une construction progressive des inégalités au sein de la vie conjugale. Le travail mené par la commission égalité du Barreau vise à objectiver ces écarts et à sensibiliser les professionnelles à l'importance de l'anticipation financière.

Points clés et leviers d'action :

Le divorce constitue un autre moment de rupture économique majeure pour les femmes. Dans 75 % des cas, ce sont elles qui prennent l'initiative de la séparation. Pourtant, cette décision s'accompagne souvent d'un appauvrissement significatif.

La première année suivant le divorce, le niveau de vie des femmes diminue en moyenne de 22 %, contre 8 % pour les hommes. Cet écart s'explique par plusieurs mécanismes cumulés. La résidence principale des enfants est encore majoritairement confiée à la mère, ce qui pèse sur sa disponibilité professionnelle et accroît ses dépenses quotidiennes.

Durant la vie commune, les rôles financiers sont souvent différenciés. Les femmes prennent en charge les dépenses courantes, tandis que les hommes contribuent davantage aux investissements patrimoniaux. À la sortie du mariage, cette répartition se traduit par une moindre accumulation d'actifs pour les femmes.

L'absence de compte bancaire personnel constitue un facteur aggravant. Lorsque l'épargne est concentrée sur un compte commun, la capacité d'autonomie financière après la séparation est réduite. S'y ajoutent des mécanismes fiscaux liés aux pensions alimentaires, qui peuvent pénaliser la personne qui les perçoit. Une modification de la loi pour éviter cette pénalisation est en cours.



Ces constats soulignent l'importance de l'anticipation et de l'autonomie financière tout au long de la vie conjugale. Disposer d'un compte personnel et d'une épargne propre constitue un levier essentiel de sécurisation économique.

AXE V – Patrimoine, mariage et transmission

Encadré – Françoise, 58 ans : protéger et transmettre

Mariée depuis trente ans à un chef d'entreprise, Françoise s'interroge sur la protection de ses enfants et la sienne. Son parcours met en lumière l'importance du contrat de mariage et de l'anticipation patrimoniale pour reconnaître le travail invisible des femmes, sécuriser le conjoint survivant et organiser une transmission équitable du patrimoine familial.

Intervenants :

- **Anthony Grocelle**, notaire et fiscaliste, cabinet Bremens (Lyon – Paris)
- **Caroline Sigaud**, avocate fiscaliste, cabinet Ratheau (Lyon)

Table ronde

Me Caroline SIGAUD
avocate



Me Anthony GROCELLE
notaire



Anthony Grocelle met en lumière le rôle central du contrat de mariage dans la protection du conjoint, notamment dans les familles d'entrepreneurs. Il explique comment des aménagements juridiques, tels que la société d'acquêts ou les clauses de contribution aux charges du mariage, permettent de reconnaître les contributions respectives des époux. Il alerte également sur la séniorisation de l'héritage — autrefois transmis vers 25 ans, aujourd'hui souvent reçu après 50 ans et parfois en pleine propriété seulement à 60 ans — freine fortement l'autonomie financière, en particulier celle des

femmes, d'où l'importance d'anticiper et d'échelonner les donations, à ses enfants, ses filles et ses fils, en bénéficiant des dispositifs fiscaux existants.

Caroline Sigaud complète cette approche par une analyse fiscale des transmissions d'entreprise. Elle insiste sur l'importance de l'anticipation pour limiter le coût fiscal, sécuriser le conjoint survivant et organiser une transmission équitable entre les enfants, en particulier dans les situations où tous ne reprennent pas l'entreprise.

Points clés et leviers d'action :

Les inégalités économiques entre les femmes et les hommes se cristallisent également dans la gestion du patrimoine et les choix matrimoniaux. Le contrat de mariage, souvent perçu comme un outil technique ou secondaire, joue en réalité un rôle central dans la protection du conjoint et la reconnaissance des contributions respectives.

Dans les couples d'entrepreneurs, le régime de la séparation de biens est fréquemment choisi pour protéger le conjoint des risques liés à l'activité professionnelle. Toutefois, lorsque l'entreprise devient stable, ce régime peut s'avérer insuffisant pour garantir la sécurité financière de l'épouse. Des aménagements, tels que la création d'une société d'acquêts ou l'adaptation des clauses de contribution aux charges du mariage, permettent de rééquilibrer les droits patrimoniaux.



La transmission d'entreprise constitue un enjeu majeur, tant sur le plan économique que fiscal. Sans anticipation, la fiscalité peut mettre en péril la pérennité de l'entreprise familiale. À l'inverse, une préparation en amont, associant notaires et fiscalistes, permet d'optimiser la transmission, de protéger le conjoint survivant et d'assurer une équité entre les héritiers.

Les pratiques évoluent. Les femmes sont désormais davantage présentes dans les décisions patrimoniales et les filles reprennent de plus en plus souvent les entreprises familiales. Cette évolution suppose information, accompagnement et reconnaissance du travail invisible accompli au sein du couple.

AXE VI – Entrepreneuriat et leadership féminin

Intervenantes :

- **Kathie Werquin-Wattebled**, directrice régionale Auvergne-Rhône-Alpes, Banque de France
- **Mélanie Le Rouzo**, directrice du développement, Caisse d'Épargne Rhône-Alpes Auvergne

Les échanges soulignent la sous-représentation persistante des femmes dans l'entrepreneuriat et les fonctions dirigeantes. Mélanie Le Rouzo rappelle que si les femmes sont plus nombreuses parmi les repreneuses que parmi les créatrices d'entreprise, elles restent confrontées à des freins d'accès au financement.

Kathie Werquin-Wattebled complète cette analyse en soulignant que les entreprises à gouvernance féminine présentent des taux de défaillance plus faibles, en raison d'une gestion plus prudente et d'un moindre recours à l'endettement. Elle appelle au développement des réseaux d'accompagnement.

Points clés et leviers d'action :

L'entrepreneuriat constitue un levier essentiel d'autonomie économique, mais les femmes y restent sous-représentées. Elles sont moins nombreuses parmi les créateurs d'entreprise et rencontrent davantage de difficultés pour accéder au financement.

Les femmes se positionnent plus souvent comme repreneuses que comme créatrices ex nihilo. Elles déclarent plus fréquemment des difficultés à emprunter et se sentent moins à l'aise dans la négociation financière. Ces freins ne sont pas uniquement liés aux institutions financières, mais aussi à des facteurs culturels, à l'aversion au risque et au manque de réseaux.

Les études montrent toutefois que les entreprises à gouvernance féminine présentent des taux de défaillance plus faibles. Cette robustesse s'explique en partie par une gestion plus prudente, un recours moindre à l'endettement et un investissement plus important en fonds propres.

Malgré ces résultats encourageants, les femmes restent très minoritaires dans les secteurs les plus innovants, notamment les start-ups technologiques. Le poids des stéréotypes et des biais persistants souligne la nécessité de renforcer l'accompagnement, les réseaux d'entraide et la visibilité des rôles modèles féminins.

REMARQUES CONCLUSIVES



Après avoir salué l'échange particulièrement dense et inspirant, la richesse des analyses et la dimension très concrète des pistes d'action évoquées lors de la table ronde, **Michèle Vianès** a invité **Bérangère Couillard**, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes et ancienne ministre des Droits des femmes à délivrer les remarques conclusives du colloque.

Bérangère Couillard, est revenue sur son parcours politique et institutionnel, marqué par un engagement constant en faveur des droits des femmes et a livré une analyse transversale des enjeux abordés, en les inscrivant dans une perspective plus large de politiques publiques et de transformation sociale.

Elle a rappelé que, si les inégalités sont aujourd'hui bien identifiées, leur traitement reste un combat de longue haleine, souvent freiné par des résistances culturelles et politiques, notamment dès que l'on aborde les questions d'argent, de patrimoine et de pouvoir économique.

Au fil de ses interventions, elle a souligné un point fondamental : les inégalités économiques trouvent leur origine très tôt, dans les stéréotypes sexués transmis dès l'enfance. Le sexe, mis en lumière notamment par le baromètre annuel du Haut Conseil à l'égalité, structure encore les trajectoires scolaires, professionnelles et financières, et pèse durablement sur la confiance des filles et des femmes. D'où l'importance d'agir en amont, par l'éducation à l'égalité, la lutte contre les stéréotypes et une meilleure répartition de la charge mentale et familiale qui repose majoritairement sur les femmes.



Sur le plan économique, **Bérangère Couillard** a rappelé les constats partagés au cours de la conférence : l'ampleur persistante des inégalités salariales et les effets délétères du temps partiel contraint, la vulnérabilité accrue des femmes lors des ruptures familiales, les difficultés spécifiques rencontrées par les entrepreneures et les travailleuses indépendantes, ainsi que les enjeux cruciaux liés à l'accueil de la petite enfance, condition indispensable à l'autonomie économique des femmes. Elle a également insisté sur la nécessité de politiques publiques ambitieuses et cohérentes, capables d'agir sur l'ensemble de ces leviers.

Dans ses propos conclusifs, elle a particulièrement mis l'accent sur plusieurs leviers d'action majeurs évoqués durant la conférence :

- le développement d'une véritable éducation financière, accessible à toutes et tous, et intégrée dès le plus jeune âge, encore trop absente du système éducatif et pourtant déterminante pour l'autonomie des femmes ;
- la mise en œuvre de budgets égalitaires, afin de garantir une répartition équitable de l'argent public entre les femmes et les hommes ;
- la formation des acteurs économiques et financiers pour lutter contre les biais sexués dans l'accompagnement des projets et l'accès au crédit.

Elle a enfin alerté sur des situations de fragilité économique, encore trop peu visibles, qui touchent particulièrement les femmes : congé maternité des indépendantes, protection juridique des conjointes d'entrepreneurs, conséquences financières des séparations et des pratiques d'insolvabilité organisées.

En conclusion, **Michèle Vianès** a remercié l'ensemble des intervenantes et intervenants et du public ainsi que **Bérangère Couillard**, pour leur présence et leur engagement.

Elle a rappelé le fil rouge de l'ensemble de la conférence : l'égalité économique ne pourra progresser sans une appropriation pleine et entière des questions financières par les femmes elles-mêmes, mais aussi sans un engagement collectif, institutionnel et citoyen.

Elle a appelé à lever les tabous, à renforcer la vigilance et à faire de l'égalité entre les femmes et les hommes une réalité concrète et durable, inscrite au cœur des choix économiques et politiques, une norme et non un horizon lointain.

Note méthodologique éditoriale

Ces actes sont issus de la conférence « **L'argent au féminin – Pourquoi les hommes sont-ils plus riches que les femmes ?** », consacrée aux inégalités économiques entre les femmes et les hommes à chaque étape de la vie.

Ils proposent une synthèse structurée et analytiques des échanges, fidèle aux interventions.

Le document s'organise autour de six grands axes, correspondant aux principales étapes de la vie économique, et croise des approches institutionnelles, juridiques, économiques et sociologiques : éducation financière, trajectoires professionnelles, maternité, séparation conjugale, gestion et transmission du patrimoine, entrepreneuriat et leadership féminin.

Pour incarner les analyses, des portraits de situations concrètes, inspirés de données statistiques, ponctuent le texte et permettent de relier les mécanismes économiques aux réalités vécues.

Les constats s'appuient sur des sources publiques et des travaux de recherche reconnus, complétés par l'expertise de professionnelles de terrain notamment au sein du Barreau ou de l'entrepreneuriat.

L'ensemble a été conçu comme un outil de compréhension, de sensibilisation et d'action, au service des acteurs institutionnels, économiques, associatifs et de toutes celles et ceux qui souhaitent faire progresser concrètement l'égalité économique.